

demned. This showed the feeling that existed. He had never encouraged such a state of feeling, for he was most anxious for the consolidation of the Union, but he had never pledged himself not to interpose his voice to prevent measures which he saw were leading to the worst consequences. Because Nova Scotia was dissatisfied, there must be a constant conciliation and of this the country was getting tired. On the other hand New Brunswick had accepted the policy of Confederation, and the smallest benefit was denied. He and his colleagues had asked for a grant for improving St. John River, and been refused, and although a survey was promised for this summer, yet not a dollar had been spent, while in Ontario in exactly such cases, great improvements had been made, and large grants were inserted in these very estimates. All that had been done was the purchase of a Custom House at St. John, which the papers from there showed was not wanted and which was bought apparently to secure political support. He entreated the House to consider well the subject and carefully to weigh the effect these proposals were to have.

Hon. Col. Gray defended the policy of the Government, and said that the protection of her fisheries, the re-establishing of her coasting trade, and the registration of her vessels, were a sufficient compensation to New Brunswick for any taxation which might be imposed on her.

Hon. Mr. Anglin—Hear, hear.

Mr. Bolton asked what was meant by registration of vessels?

Hon. Col. Gray said he meant registration of their vessels in United States ports. (Laughter.) The hon. gentleman proceeded, at great length, to defend the policy of the Government, but was interrupted by noises in several parts of the House.

Hon. Sir George-É. Cartier said he hoped the hon. gentleman would be allowed to proceed. It had been stated that the Government had changed its front, and the whole question should be allowed to be discussed.

Mr. Mackenzie—It is not change of front, but change of back. (Laughter.)

Hon. Col. Gray went on to defend the policy of the Government with respect to New Brunswick and said that the Dominion had expended on that Province no less than \$1,950,000. The

ception, bien entendu, du meurtre de Scott qui demeure un acte très répréhensible. Cette lettre reflète l'attitude qui existe dans la province. Il n'a jamais encouragé ce sentiment, car il désire fortement voir l'Union se consolider mais il ne s'est pas engagé non plus à ne pas s'opposer à des projets de loi qui pourraient entraîner les plus graves conséquences. Avec la Nouvelle-Écosse, parce qu'elle n'est pas satisfaite, il y a toujours conciliation, mais le Nouveau-Brunswick, qui a accepté la politique de la Confédération, se voit toujours refusé le moindre avantage. Lui-même et ses collègues ont demandé des subventions pour exécuter des travaux d'amélioration dans le fleuve Saint-Jean, mais on les leur a refusées et bien qu'on leur ait promis une étude au cours de l'été, on n'y a pas encore consacré un seul dollar. En Ontario, dans des cas absolument identiques, on a déjà réalisé d'importants travaux d'amélioration et des subventions considérables ont été versées selon ces mêmes prévisions. A Saint-Jean, tout ce qui a été réalisé est l'achat d'un édifice des Douanes dont on ne voulait même pas d'après les journaux de la ville, et qui, selon les apparences, aurait été acheté pour s'assurer un appui politique. Il demande à la Chambre de bien étudier le sujet et d'évaluer attentivement les répercussions possibles de ces propositions.

L'honorable colonel Gray défend la politique du Gouvernement et déclare que la protection des pêcheries, le rétablissement de la navigation côtière et l'immatriculation des bateaux sont autant d'avantages qui devraient compenser largement pour tout impôt prélevé au Nouveau-Brunswick.

L'honorable M. Anglin—Bravo! Bravo!

M. Bolton demande ce qu'on veut dire par immatriculation des bateaux.

L'honorable colonel Gray dit qu'il veut parler de l'immatriculation des bateaux canadiens dans les ports américains. (Rires.) L'honorable collègue se met en devoir de défendre, avec difficultés, les lignes de conduite du Gouvernement, mais il est interrompu par des bruits venant de différents endroits de la Chambre.

L'honorable sir George-É. Cartier dit qu'il espère qu'on permettra à son honorable collègue de continuer. On a dit que le Gouvernement a fait volte-face; il faudrait pouvoir débattre cette question.

M. Mackenzie—Il n'a pas fait volte-face, il a tourné le dos. (Rires.)

L'honorable colonel Gray continue à défendre la politique du Gouvernement concernant le Nouveau-Brunswick et déclare que la Puisseance a dépensé pour cette province au moins